

Questions orales

M. Jelinek: Monsieur le Président, le fait est que la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit que chaque cas doit être étudié selon ses mérites. Si des sociétés qui ont fait de la publicité pour ou contre le libre-échange pouvaient démontrer, en s'appuyant sur les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, qu'elles ont obtenu des avantages découlant de cette publicité, les frais pourraient alors être déductibles d'impôt.

Quoi qu'il en soit, il n'y a absolument aucune preuve—ni sous-entendu ni directive, comme le député de Winnipeg l'a dit à la Chambre il y a quelques semaines—que j'ai donné une directive pour que le gouvernement favorise les partisans du libre-échange par rapport à ses détracteurs. Il n'existe aucune politique de la sorte de ce côté-ci de la Chambre. Peut-être y en a-t-il une de l'autre côté.

• (1450)

LA VÉRIFICATION DES SOCIÉTÉS

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Compte tenu de l'apparence d'anomalies et de décisions contradictoires dans l'imposition des sociétés opposées au libre-échange par rapport à l'imposition des sociétés qui l'appuyaient, le ministre demandera-t-il une vérification dans le cas de ces dernières pour s'assurer qu'elles sont mises sur le même pied que les autres et que tous les Canadiens reçoivent un traitement équitable?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Si c'est le sens que les libéraux donnent à l'équité, ils font fausse route, monsieur le Président. Par souci de clarté, que le député prenne bonne note de ce que je lui lis : «La Loi de l'impôt sur le revenu prévoit que les déductions pour revenu d'entreprise sont limitées aux sommes engagées expressément pour produire un revenu.»

Chaque cas est examiné individuellement. S'il est déterminé de manière impartiale et objective que de la publicité ou une transaction commerciale a permis à une entreprise de réaliser des revenus, elle peut alors radier les dépenses engagées. Cela n'a aucune espèce de rapport—et j'insiste—avec le fait qu'une entreprise ait appuyé ou dénoncé le libre-échange. Je crois que les libéraux et les néo-démocrates devraient reconnaître qu'ils ont perdu la bataille en novembre dernier et mettre fin à leurs combats d'arrière-garde.

LE LOGEMENT

ON DEMANDE UNE TAXE SUR LA SPÉCULATION IMMOBILIÈRE

Mme Barbara Greene (Don Valley—Nord): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du ministre chargé de l'Habitation. Un article paru dans le *Star* de Toronto du 7 juin 1989 fait état d'un rapport établi par la Société canadienne d'hypothèques et de logement selon lequel 20 à 30 p. 100 des maisons appartenant à des particuliers dans la région de Toronto sont achetées à des fins de spéculation et les spéculateurs contribuent à alimenter la hausse des prix.

Étant donné l'ampleur maintenant évidente du problème, le ministre proposera-t-il une taxe sur la spéculation immobilière dont les recettes serviraient à fournir des logements sociaux dans des régions dont les habitants sont victimes de la spéculation foncière?

Des voix: Bravo!

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Comme le sait peut-être la députée, monsieur le Président, la SCHL a effectué il y a quelques mois une étude sur la spéculation foncière. D'autres études ont été effectuées depuis par d'autres organismes comme la Royal LePage.

La députée a sûrement appris dans le journal d'aujourd'hui que la Chambre d'immeuble de Toronto rapporte que non seulement les ventes de maison ont freiné de façon spectaculaire dans la région de Toronto, mais qu'en plus les prix des maisons ont baissé de 10 000\$ en moyenne depuis le mois dernier. Il semblerait donc que ce n'est peut-être pas le bon moment pour instituer une taxe sur la spéculation foncière même si le gouvernement fédéral avait la compétence pour le faire. Je suis actuellement d'avis que ce n'est pas le cas.

Je dois dire que j'ai déjà demandé au premier ministre de l'Ontario d'instituer une taxe semblable. Lorsque le moment sera venu de le faire, je vais sûrement soulever la question à nouveau auprès de lui.

* * *

VIA RAIL

LES MISES À PIED—L'ATTITUDE DE LA SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des 7 500 mises à pied de VIA Rail à travers le Canada, dont 54 p. 100 seront au Québec et 3 241 se feront à Montréal. Ce sont des travailleurs et des travail-